



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6051792

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 6/05/2026 18H14 C:005360 I:14751
V/REF : 1064908
V/Appel du Mercredi 06/05/2026 a 18H14

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 02297
IMMEUBLE : ANDRE BREVET -2297
5 a 9, RUE CHARRIN
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 29 Mai 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 9 CHARRIN - PARTIES COMMUNES - CONTACT M GILLET * 06 73714341*
06 79400850 APPELER LE CADRE IMPERATIVEMENT SUR PLACE

MOTIF : FUITE PARTIES COMMUNES

Donneur d'ordre : Ste Perm anece Semcoda

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite d'eau dans les parties communes a l'intérieur de
l'immeuble.

LE 06/05/2026 A 23H15 : PAS D'ACCES A L'IMMEUBLE, PORTE FERMEE.
LE CONTACT SUR PLACE N'A PAS REPONDU.
CADRE D'ASTREINTE INFORME.
REPLI.

OBSERVATIONS : CD AB Email envoyé le 20/05/26 a 11H01 Mme J. DEFDAF
CS AB Email envoyé le 07/05/26 a 07H56 Mme J. DEFDAF

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous
agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de
distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques,
réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de
la présence d'eau.
Ainsi, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions / déplacements que nous
arrivons a déterminer l'origine exacte de la fuite.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6051792

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,41	29,41
1,00	Suppl.Dispat.Lu-Ve 17h/20h Sa 07h/12h	1	68,92	68,92
1,50	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 06/05	1	75,30	112,95
1,50	Sup.H.100%-Ouv.Qual +20h-Sa +12h-D/JF	1	75,30	112,95
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	40,63	40,63
TOTAL H.T.				364,86
T.V.A. a 10,00%				36,48
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>401,34</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1064908 du 25/05/2026

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

9 RUE CHARRIN
69100 VILLEURBANNE

Référence de la Demande

THCPLOPCI Txv hors contra Plomberie Partie cne int. 1

02297-00001-00003 9 RUE CHARRIN

01-EE-2224-ENT-61513100

Délai

Date limite exécution : 09/06/2026

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00004 2297 - REGUL REF 6/05/2026 18H14 C:005360 I:14751 - SERVIMO	1,00	364,85	364,85	36,49	401,34
Total H.T.					364,85
Total TVA					36,49
Total TTC					401,34

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DEFDAF Jasmine le 25/05/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Christèle AGOPIAN
Responsable d'Agence

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **9 RUE CHARRIN 69100 VILLEURBANNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **26/05/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1064908